



Expertise comptable - Conseil - Audit

ASSOCIATION ADALEA

Siège social : 50, rue de la Corderie

22000 SAINT-BRIEUC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

ASSOCIATION ADALEA

Siège social : 50, rue de la Corderie

22000 SAINT-BRIEUC

SOMMAIRE

- **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS** 1 à 4

- **COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021** 5 à 35

ASSOCIATION ADALEA

Siège social : 50, rue de la Corderie

22000 SAINT-BRIEUC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres de l'Association ADALEA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ADALEA, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19, crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations, et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans la note 6.5 de l'annexe, votre association a constitué des fonds dédiés. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre association décrite dans cette note de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de cette méthode.

Par ailleurs, la note 7.3.1.1 de l'annexe décrit le traitement comptable retenu pour la comptabilisation des subventions d'exploitation et des concours publics. Nos travaux ont consisté à examiner les décisions d'attribution de subventions ainsi que des concours publics et à vérifier par sondage l'application de la méthode décrite dans la note 7.3.1.1 de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires, relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé, conformément aux normes d'exercice professionnel, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude, est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues, et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant, fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements, ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs, pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels, au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents, de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT BRIEUC, le 31 Mai 2022

Le Commissaire aux comptes

S.A.S. FITECO

Représentée par Magali COSQUER



ASSOCIATION ADALEA

Siège social : 50, rue de la Corderie

22000 SAINT-BRIEUC

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2021

Adalea Ass

Actif		Au 31/12/2021			Au 31/12/2020	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	67 457	67 457		
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL	67 457	67 457			
	Immobilisations corporelles	Terrains	161 300		161 300	323 300
		Constructions	957 507	470 503	487 004	571 460
		Inst. techniques, mat.out.industriels	1 922 350	1 053 315	869 034	909 873
Immobilisations corporelles en cours		52 004		52 004		
Avances et acomptes						
TOTAL	3 093 162	1 523 818	1 569 343	1 804 634		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés	215 221		215 221	15 054	
	Prêts	123 304		123 304	112 665	
	Autres	28 923		28 923	31 434	
	TOTAL	367 449		367 449	159 154	
Total I		3 528 068	1 591 275	1 936 793	1 963 789	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 199 084	8 189	1 190 894	1 191 364
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	105 146		105 146	204 087
	TOTAL	1 304 231	8 189	1 296 041	1 395 452	
	Divers	Valeurs mobilières de placement	3 105 491	18 617	3 086 873	2 504 625
		Instruments de trésorerie				
Disponibilités		2 054 486		2 054 486	2 776 488	
Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾		17 576		17 576	11 976	
Total II		6 481 784	26 807	6 454 977	6 688 542	
Frais d'émission des emprunts III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		10 009 853	1 618 082	8 391 771	8 652 331	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Adalea Ass

Passif		Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	60 735	60 735
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	2 876 618	2 156 154
	Réserves pour projet de l'entité	746 419	1 363 659
Autres			
Report à nouveau	990 146	804 436	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	150 175	288 935	
Situation nette (sous-total)	4 824 095	4 673 920	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	382 122	410 400	
Provisions réglementées			
Total I		5 206 218	5 084 320
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds risqué	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	817 475	920 119
Total II		817 475	920 119
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	648 661	714 640
Total III		648 661	714 640
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	302 104	377 891
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	11 780	11 355
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	528 615	519 426
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	577 206	636 255
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		18 088
	Autres dettes	299 709	370 233
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance			
Total IV		1 719 415	1 933 250
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		8 391 771	8 652 331
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Adalea Ass

		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	120	130
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	2 167 703	1 972 384
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	4 759 844	4 345 686
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	87 581	61 521
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	384 557	516 402	
Utilisations des fonds dédiés	697 366	333 648	
Autres produits	41 528	74 861	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	8 139 702	7 304 633
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	2 268 891	1 733 136
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	335 626	269 698
	Salaires et traitements	3 057 211	2 714 320
	Charges sociales	1 134 620	973 822
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	195 446	183 260
	Dotations aux provisions	243 256	409 640
	Reports en fonds dédiés	594 722	328 195
Autres charges	104 594	131 124	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	7 934 369	6 743 199
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	204 332	561 433

Visé par le Commissaire aux Comptes

Adalea Ass

		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	31 169	29 500
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		31 169	29 500
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	18 617	
	Intérêts et charges assimilées	4 585	5 934
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
		23 202	5 934
2. Résultat financier (III-IV)		7 966	23 566
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		212 299	585 000
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	41 616	15 910
	Sur opérations en capital	278 277	27 545
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V		319 893
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	171 712	277 126
	Sur opérations en capital	206 634	2 896
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	708	54 146
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		379 055	334 168
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		-59 161	-290 712
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		2 963	5 352
Total des produits (I + III + V)		8 489 765	7 377 589
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		8 339 590	7 088 654
EXCEDENT OU DÉFICIT		150 175	288 935
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
	Dons en nature	15 259	24 660
	Prestations en nature	40 156	35 860
	Bénévolat	24 825	6 975
	Total	80 241	67 496
Charges des contributions volontaires en nature			
	Secours en nature	15 259	24 660
	Mises à disposition gratuite de biens	40 156	35 860
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole	24 825	6 975
	Total	80 241	67 496

1 **Objet social**

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'association a pour but de notamment :

- Promouvoir des projets, mener des actions, créer, gérer, des structures qui participent à la lutte contre les exclusions notamment dans les domaines du logement et de l'hébergement, de la formation professionnelle, de l'insertion sociale et professionnelle, de la santé, de la culture, de l'insertion par l'activité économique.

En fonction des besoins repérés et des sollicitations, ADALEA pourra élargir ses domaines d'action.

- Accompagner des personnes en difficultés sociales et/ou professionnelles et/ou personnelles et/ou sanitaires.
- Mener des actions sur le champ des violences conjugales et/ou intrafamiliales et de la protection de l'enfance. ADALEA pourra exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les atteintes volontaires à la vie et à l'intégrité de la personne, les agressions et autres atteintes sexuelles, l'enlèvement et la séquestration et la violation de domicile.
- Créer et gérer des activités, des ateliers, centres ou établissements à vocation économique ayant pour objectifs la mise en activité, au travail des personnes éloignées de l'emploi. La commercialisation des activités et les produits obtenus seront utilisés en lien avec le projet associatif.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Activité « Accueil Ecoute & Veille Sociale » : actions d'accompagnement, d'information, d'orientation et de sensibilisation destinées aux femmes victimes de violences conjugales et familiales.
- Activité « Logement / Hébergement » : actions de développement des parcours résidentiels selon les besoins des usagers avec de nombreux dispositifs d'accompagnement.
- Activité « Emploi Formation » : actions d'accompagnement à la construction du projet professionnel des demandeurs d'emploi ou salariés jeunes/adultes (recherche d'emploi, reconversion, Validation des Acquis de l'Expérience, apprentissage).
- Activité « Ateliers d'insertion » : animation d'activités de production et accompagnement socio-professionnel dans le but de faire évoluer les compétences et renforcer l'autonomie.

L'Association bénéficie de différents financements provenant de :

- Etat
- Fonds Social Européen
- Agence Régionale de la Santé
- Conseil Départemental
- Direction Départementale de la Cohésion sociale (D.D.C.S)
- Collectivités territoriales et régionales
- Organismes divers

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Locaux :
 - 3 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) et une trentaine de logement loués auprès de différents bailleurs privés pour les activités et leur gestion.
 - Siège de l'Association : rue de la Corderie à Saint-Brieuc.
 - Activité formation : rue de Paris à Saint-Brieuc.

- Investissements de l'exercice :

Ils se sont élevés à 115 K€ et portent principalement sur :

 - L'installation d'un digicode pour 29 K€ ;
 - du matériel de transport pour 33 K€ ;
 - de matériel de bureau et mobilier – 40 K€.

- Ressources humaines :

L'effectif salarié au 31 décembre 2021 était de 113,17 ETP contre 101,38 en 2020.

Visé par le Commissaire aux Comptes

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par le/les faits d'importance significative suivants :

— la crise sanitaire COVID-19 qui a perturbé l'activité et les marchés sans pour autant impacter les financements confirmés par les autorités financeurs.

4.2 Incidences des particularités du secteur sanitaire et social sur les comptes

Les résultats dégagés dans le cadre des CPOM sont contrôlés par la DDCCS puis ils sont soit repris, soit laissés à la disposition ou à la charge de l'association. Ces résultats, sous contrôle de tiers financeurs, figurent dans le résultat de l'exercice.

Le résultat CPOM qui figure dans le résultat de l'exercice est un résultat comptable.

Il n'inclut pas les résultats antérieurs que les financeurs réincorporent éventuellement dans le budget de l'exercice.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020, de même que le règlement ANC 2019-04.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables des règlements ANC 2018-06 et ANC 2019-04 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 *Changement de méthode comptable*

Notre entité n'a effectué aucun changement de méthode comptable ayant un impact significatif.

5.1.2 *Changements d'estimation*

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.3 *Corrections d'erreurs*

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative

5.2 *Dérogations*

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

visé par le Commissaire aux Comptes

6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.3.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

6.1.1 *État de l'actif immobilisé (brut)*

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	67 457			67 457
Immobilisations corporelles	3 335 960	167 499	410 297	3 093 162
Immobilisations financières	159 155	215 789	7 494	367 449
Total	3 562 572	383 288	417 791	3 528 069

6.1.2 *Amortissements de l'actif immobilisé*

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	67 457			67 457
Immobilisations corporelles	1 531 326	195 446	202 954	1 523 818
Immobilisations financières				
Total	1 598 783	195 446	202 954	1 591 275

6.2 Actif circulant

6.2.1 Stocks et en cours

Néant.

6.2.2 Précisions sur d'autres créances

6.2.2.1 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 17 577 €.

Les plus significatives concernent les contrats d'entretien et maintenance (8,9 K€), les nuits d'hôtels pour les usagers (4,5 K€), les documentations diverses (2,5 K€) et la location (1,1 K€).

6.3 Tableau des dépréciations de l'Actif

Rubriques	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances	10 097	8 190	10 097	8 190
Immobilisations financières				
Total	10 097	8 190	10 097	8 190

6.4 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

6.4.1 Tableau de variation des Fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.



Association ADALEA
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021
Montants exprimés en EUR
KPMG S.A.
Mai 2022

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	60 735	-	-	-	60 735
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves « dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »	3 519 814	103 225	-	-	3 623 039
Report à nouveau « dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »	804 436	185 711	-	-	990 147
Excédent ou déficit de l'exercice « dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »	288 936	-288 936	150 175		150 175
Situation nette	4 673 921	-	150 175		4 824 096
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	410 400			28 278	382 122
Provisions réglementées					
TOTAL	5 084 321	-	150 175	28 278	5 206 218

(1) Précision prévue par l'article 153-1 du règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif applicable aux exercices ouverts à compter du 1/1/2020, exercices pour lesquels l'article 151-1 prévoit « le résultat, le report à nouveau et les réserves des activités sociales et médico-sociales sont présentés séparément au passif (...) sur une ligne spécifique »

6.4.1.1 Fonds propres sans droit de reprise

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les fondateurs, ni par les membres de l'entité, ou, s'agissant d'une fondation, de la dotation statutaire et des dotations complémentaires non consommables. Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre entité ayant le même objet le plus fréquemment).

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres statutaires				
•				
•				
Fonds propres complémentaires				
• Première situation nette établie				
• Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
• Dotations non consommables				
• Autres apports sans droit de reprise	60 735			60 735

6.4.1.2 Tableau de variation des fonds propres avec droits de reprise

Les fonds propres avec droit de reprise correspondent à la mise à disposition conditionnelle d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité.

Ce bien est repris par l'apporteur lorsque la condition n'est plus remplie par notre entité bénéficiaire. La convention d'apport fixe les conditions (événement dont la survenance justifie la reprise du bien ou des fonds apportés tel que, par exemple, la dissolution de l'entité) et les modalités de reprise du bien (bien repris en l'état, bien repris en valeur à neuf,...).

En fonction des modalités de reprise, notre entité enregistre le cas échéant, les charges et provisions lui permettant de remplir ses obligations découlant de cette convention.

Sauf précision particulière dans le contrat, les apports avec droits de reprise sont repris par les apporteurs dans l'état où ils se trouveront à la fin du contrat d'apport ou à la dissolution de l'association.

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres statutaires				
•				
•				
Fonds propres complémentaires				
•		Néant		
• Autres apports avec droit de reprise				

6.4.2 *Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée*

En tant qu'entité gestionnaire il est comptabilisé dans des comptes spécifiques de report à nouveau, le résultat de l'activité sociale et médico-sociale **sous gestion contrôlée** de ces établissements ajusté des deux éléments suivants :

- Les charges et les produits des établissements dont la prise en compte par l'autorité de tarification est différée ;
- Les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification, conformément aux dispositions de l'article R. 314-52 ou de l'article R. 314-236 du code de l'action sociale et des familles et dont le rejet est contesté par l'entité dans le cadre d'un recours.

Lorsque les recours sont épuisés, les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification sont affectées dans le compte de report à nouveau général de l'entité.

Avant répartition du résultat de l'exercice		
Nature du report	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités propres de l'entité (acquis à l'entité)		344 555
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée :		
<ul style="list-style-type: none"> • Charges et produits dont la prise en compte est acceptée • Charges rejetées, rejet objet d'un recours • Charges et produits dont la prise en compte est différée 		645 592
Solde		990 147

6.4.3 *L'excédent ou déficit effectif de l'entité gestionnaire*

Le CASF fixe les règles

Le résultat ne peut être attribué aux membres ou aux fondateurs.

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat comptable	150 175	288 936
Reprises du résultat antérieur (en + ou -)	-	-
= Excédent ou déficit effectif global	150 175	288 936
Dont résultat effectif sous gestion propre	- 36 133	71 820
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	186 308	217 117

6.4.4 *Subventions d'investissement*

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit exceptionnel à la date d'octroi de la subvention. Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Notre entité a choisi :

- De reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le 1^{er} exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

Tableau des subventions d'investissements

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	498 787			498 787
Quotes-parts virées au résultat	-88 387	-28 277		-116 664
Montant net en fonds propres	410 400	-28 277		382 123

6.5 Fonds reportés et dédiés

6.5.1 Fonds dédiés

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation, poste « Utilisations des fonds dédiés » dans les Produits au compte de résultat.

L'article 132-1 du règlement n°2019-04 précise que désormais à la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- Les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles (provision réglementée dans comptes administratifs) ;
- Les autres contributions accordées, au cours de l'exercice ou dans le cadre de la réalisation d'un contrat pluriannuel d'objectif et de moyen, affectées par le financeur (autorité de tarification).

Ces fonds dédiés sont dénommés « fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS » et ainsi distingués dans le tableau ci-dessous. Ils fonctionnent selon les modalités prévues aux articles 132-3 à 132-4 du règlement précité.

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations	584 259	468 051	468 975			583 336	
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESMS	192 426	94 546	165 706			121 266	
Contributions financières d'autres organismes	8 274		1 338			6 936	6 936
Ressources liées à la générosité du public	88 545	32 125	14 732			105 938	
Fonds dédiés à l'investissement	46 615		46 615	-	-	0	-
TOTAL	920 119	594 722	697 366	-	-	817 476	6 936

Lorsqu'une ressource inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés »

6.6 *Provision pour risques et charges*

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 648 661 € et constituées principalement de :

- Provisions pour couverture des risques de remise en état des logements (60 K€), de reversement des subventions FSE (348 K€), région (36 K€) et ARS (59 K€).
- Provisions pour risque prud'hommal (60 K€).
- Provisions pour engagement retraite (86 K€).

6.6.1 *Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés (engagements non comptabilisés en provision)*

Engagements retraite	Externalisé	Provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	479 337	86 367	565 704
Engagements de pension à d'anciens dirigeants			
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

En 2016, notre entité a repris la provision pour engagements d'indemnités de départ à la retraite puisqu'un versement a été effectué en 2016 à un prestataire extérieur pour couvrir ce risque.

Le montant de l'engagement au 31 décembre 2021 calculé par le prestataire extérieur s'élève à 565 704€ tenant compte d'un départ à 62 ans, soit 93 873 € de plus par rapport à l'engagement au 31 décembre 2020 (471 831 €).

Les principales hypothèses sont les suivantes à la date de clôture :

- Âge de départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 62 à 65 ans
- Taux d'actualisation : 0.50%
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 2 %
- Concernant l'appréciation de la probabilité d'être présent dans l'entité à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise :

Pour la prise en compte de la probabilité de turnover :

- Les Statistiques publiées par la DARES pour le secteur d'activité le plus proche soit 0,30 %.

Pour la prise en compte du risque de mortalité :



- Le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles de l'Insee distinctes hommes/femmes.

Le taux moyen de charges sociales retenu sur ces indemnités est de 49 %

6.7 Dettes

6.7.1 Emprunts et autres dettes assimilés

6.7.1.1 Cautions des usagers

Le montant des cautions versées par les usagers s'élève à 11 780 € au 31 décembre 2021.

6.7.1.2 Produits constatés d'avance

Néant.

visé par le Commissaire aux Comptes

6.8 *État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des sûretés réelles, à la clôture de l'exercice*

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif			
		Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus 1 an			Échéances à 1 an au plus	à plus 1 an et 5 ans au plus	à plus 5 ans	
Créances de l'actif immobilisé :									
Créances rattachées à des participations									
Prêts (1)	123 304		123 304	Emprunts obligataires convertibles (2)(3)					
Autres	28 923	28 923		Autres emprunts obligataires (2)(3)					
Créances de l'actif circulant :				Emprunts (2) (3) et dettes auprès des établissements de crédit (3) dont :					
Créances Clients et Comptes rattachés	1 199 084	1 199 084		- à 1 an au maximum à l'origine	302 104	77 321	154 638	70 145	
Créances reçues par legs ou donations				- à plus de 1 an à l'origine					
Autres	105 146	105 146		Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	11 780	11 780			
Charges constatées d'avance	17 576	17 576		Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	528 615	528 615			
				Dettes des legs ou donations					
				Dettes fiscales et sociales	577 206	577 206			
				Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés					
				Autres dettes (3)	299 709	299 709			
				Produits constatés d'avance					
TOTAL	1 474 033	1 350 759	123 304	TOTAL	1 719 415	1 494 632	154 638	70 145	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	10 639			(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Prêts récupérés en cours d'exercice				Emprunts remboursés en cours d'exercice	75 707				
				(3) Dont garanties par des sûretés réelles (indication des postes concernés)					

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

7 Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés;
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

7.1 Résultats par activité ou établissement

Déficit ou excédent de l'exercice	Déficit	Excédent
<i>Gestion contrôlée</i>		
— Pôle Logement		83 950
1. CHRS Argos	1 640	
2. CHRS Ker Gallo	2 833	
3. CHRS C. Zetkin		3 887
4. Maison Relais		
5. Places Stab		4 154
6. Hybritel	6 944	
7. HYBISCUS		15 512
8. ASLL AVDL AESF ASRL		57 915
9. ALT		
10. DPSMA		1 032
11. Bar Robin	2 723	
12. S-LOC		
13. PST		
14. IML		15 589
— Pôle Ateliers		5 502
1. AT SB		5 269
2. TZCLD.		95



3.	SEVE 2		138
— Pôles A.E.V.S			28 013
1.	AC RSA		8 041
2.	A.E.F.		27 820
3.	BS	1 277	
4.	CD 115	9 575	
5.	PAS		
6.	ASEP		3 085
7.	SIAO		
8.	ACT	81	
— Pôle Formation			107 528
1.	EF. Nord		11 586
2.	EF. Sud	12 228	
3.	CC		2 483
4.	PJJ		3 140
5.	PPNSB		6 436
6.	PPSLP		49 015
7.	PAN SB		22 887
8.	PAS LP		24 210
— Auto Ecole		38 685	
1.	Auto-école Loudéac		5 366
2.	Auto-école Pontivy et Ploërmel	44 051	
<i>Gestion propre</i>			
Vie associative		36 133	
Résultat de l'exercice			150 175



7.2 *Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) et autres informations sur les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux*

7.2.1 *Tableau de passage entre résultat comptable et résultat administratif par établissement*

Aucune variation entre le résultat comptable et le résultat administratif.

visé par le Commissaire aux Comptes

7.3 Produits du compte de résultat

7.3.1 Produits de tiers financeurs

7.3.1.1 Concours publics et subventions d'exploitation

7.3.1.1.1 Concours publics

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
 - Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.
- Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

7.3.1.1.2 Subventions

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent. Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

7.3.1.1.3 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics		1 852 992			
Subvention d'exploitation	190 662	2 158 601	481 390	-	76 200
Subvention d'investissement					

7.4 Contributions et charges des contributions, volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

- Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.
- Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.
- Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Notre entité a décidé de comptabiliser les contributions volontaires en nature suivantes

- Nature de ces contributions : dons en nature, mise à disposition de biens, temps passé par les bénévoles.
- Modalités qui lui ont permis de les quantifier : suivi et valorisation des dons collectés, interventions des bénévoles dans les activités.
- Méthodes de valorisation : selon la valeur marchande pour les dons en nature et mise à disposition et 30 € / h pour les temps passés.

Les ventes des dons reçus en nature figurent en produits au compte de résultat dans le poste « Ventes de biens dont ventes de dons en nature ».

Les parrainages font partie du poste « ventes de prestations de service dont parrainages »

Nature de la contribution / modalités ayant permis de quantifier	Méthode de valorisation	Montant
<i>Obtenue :</i>		
Dons en nature	Valeur marchande	15 259
Mise à disposition des biens	Valeur marchande	40 156
Bénévolat : 827,5h x 30 €	Temps passé	24 825
<i>Offerte :</i>		

7.4.1 Contributions volontaires en nature (Produits) : informations détaillées

7.4.1.1 Mise à disposition gratuite de biens

L'Association bénéficie de la mise à disposition gratuite d'une structure d'hébergement alternative aux nuitées hôtelières nommée Hybiscus.

7.4.1.2 Personnel bénévole

Le bénévolat dont l'entité a bénéficié pour 24,8 K€ sur l'exercice correspond principalement aux interventions de médecins, sophrologue, ostéopathe, hypnothérapeute, d'artistes divers (peintre, musicien, écrivain), des formateurs, d'animateurs et de soutiens scolaire.

7.4.2 Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat

7.4.2.1 Honoraires des commissaires aux comptes

	— CAC 1	— CAC 2
— Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	7 032	—
— Au titre d'autres prestations	—	—
— Honoraires totaux	7 032	—



8 Informations relatives à la fiscalité

8.1 Informations relatives au régime fiscal

L'association n'est pas fiscalisée sur ses résultats.

8.2 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

Mentionner la rémunération des trois plus hauts dirigeants salariés, en application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, reviendrait à mentionner des rémunérations individuelles.

Visé par le Commissaire aux Comptes



9 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	12,26
Agents de maîtrise et Techniciens	
Employés	95,91
Ouvriers	
Total	113,17

Visé par le Commissaire aux Comptes



10 Informations relatives aux opérations de nature spécifique (informations optionnelles et conditionnées à la réalisation de l'opération)

10.1 Information sur l'absence d'obligations d'établissement d'un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Percevant des dons pour un montant inférieur à 153K€, notre entité n'est pas soumise aux obligations d'établissement d'un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public visant les associations, fondations, fonds de dotation faisant appel à la générosité du public.

Visé par le Commissaire aux Comptes

11 Informations relatives aux opérations de nature spécifique (informations optionnelles et conditionnées à la réalisation de l'opération)

TABEAU 1 RESSOURCES DE L'ORGANISME

ORIGINE DES FONDS	MONTANT 2019		MONTANT 2020		MONTANT 2021	
	EN K€	EN %	EN K€	EN %	EN K€	EN %
1/ Ressources provenant des Entreprises et Administration pour leurs salariés et des particuliers						
Entreprises	10	1%	3	0%	4	0%
Etat, collectivités locales, établissements publics						
Entreprises : Via fongecif, Oma, FAF...						
Particuliers					0	
Sous-Total 1	10	1%	3	0%	4	0%
2/ Ressources provenant des Pouvoirs Publics						
Instances Européenne	43	3%	56	3%	57	3%
Etat	4	0%	17	1%	33	2%
Régions	1 270	86%	1 464	89%	1 586	75%
Pôle emploi	65	4%	2	0%	0	0%
Sous-Total 2	1 382	94%	1 539	94%	1 676	79%
3/ Autres ressources						
Autres organismes de formation	0	0%	0	0%	434	21%
Autres ressources	77	5%	101	6%		0%
Sous-Total 3	77	5%	101	6%	434	21%
TOTAL DES RESSOURCES	1 469	100%	1 643	100%	2 114	100%

TABEAU 2 DECOMPOSITION DES ACTIONS DE FORMATION PAR FINALITE

FINALITES DES ACTIONS	VOLUMES FINANCIERS							
	2018		2019		2020		2021	
	EN K€	EN %	EN K€	EN %	EN K€	EN %	EN K€	EN %
Diplômantes								
Perfectionnement professionnel et qualifiant								
Insertion Sociale	1 098	100%	1 469	100%	1 643	100%	2 114	100%
TOTAUX	1 098	100%	1 469	100%	1 643	100%	2 114	100%

TABEAU 3 CONVENTIONS DE RESSOURCES PUBLIQUES AFFECTEES

MARCHES & SUBVENTIONS	PERIODES CORRESPONDANTES	MONTANTS REALISES			
		2018 (€)	2019 (€)	2020 (€)	2021 (€)
FSE Placement Extérieur	01/01/2016 au 31/12/2017				
FSE Placement Extérieur	01/01/2018 au 31/12/2018	6 149			
FSE ATE-Insertion professionnelle PJJ	01/01/2019 au 31/12/2019		43 335		
FSE ATE-Insertion professionnelle PJJ	01/01/2020 au 31/12/2020			56 133	
FSE ATE-Insertion professionnelle PJJ	01/01/2021 au 31/12/2021				57 164
Conseil Régional Bretagne ATE-Insertion prof.PJJ	01/01/2019 au 31/12/2019		62 110		
Conseil Régional Bretagne ATE-Insertion prof.PJJ	01/01/2020 au 31/12/2020			68 566	
Conseil Régional Bretagne ATE-Insertion prof.PJJ	01/01/2021 au 31/12/2021				75 264
DIRGO PJJ	01/01/2021 au 31/12/2021				33 076
FIPD Placement extérieur	01/01/2016 au 31/12/2017				
FIPD Placement extérieur	01/01/2018 au 31/12/2018	4 000			
DILCRAH - Lutte contre le racisme, l'antisémitisme	01/01/2019 au 31/12/2019		1 000		
Code en Maison d'Arrêt	01/01/2018 au 31/12/2018	2 900			
FIPD - Code en Maison d'Arrêt	01/01/2020 au 31/12/2020			3 300	
Saint Briec Agglom. - Code en Maison d'Arrêt	01/01/2020 au 31/12/2020			3 500	
Activ Projet Pole Emploi	01/07/2015 au 31/06/2018	13 536			
Activ Projet Pole Emploi	01/07/2018 au 30/06/2019	72 703	64 904	1 830	
SUBVENTION ETAT DRJSCS : Laïcité et valeur de la République	01/01/2016 au 31/12/2017				
SUBVENTION ETAT DRJSCS : Laïcité et valeur de la République	01/01/2018 au 31/12/2018	450			
SUBVENTION ETAT DRJSCS : Laïcité et valeur de la République	01/01/2019 au 31/12/2019		3 000		
CONSEIL GENERAL RSA SOCLE	22/04/2015 AU 21/12/2016				
CONSEIL GENERAL RSA SOCLE	2018 - + 3 ans	13 856	13 247	8 808	
CONSEIL GENERAL RSA SOCLE					5 661
DIRECCTE - PLATE FORME MOBILITE	01/01/2020 au 31/12/2020			3 074	
REGION BRETAGNE -PLATE FORME MOBILITE	01/01/2020 au 31/12/2020			8 386	
SBAA - PLATE FORME MOBILITE	01/01/2021 au 31/12/2021				11 460
DDCS - Surcoûts COVID	01/01/2020 au 31/12/2020			4 458	
CAQ ADALEA 90 678	4/02/2016 au 03/02/2017				
PPI GUINGAMP-SAINT-BRIEUC 90 325	01/11/2016 au 31/05/2018	46 406			
CAQ GUINGAMP-SAINT-BRIEUC 90 325	01/11/2016 au 31/05/2018	2 435			
PPI CENTRE BRETAGNE 90 320	01/11/2016 au 31/05/2018	17 504			
CAQ CENTRE BRETAGNE 90320	01/11/2016 au 31/05/2018	0			

TABEAU 3 - CONVENTIONS DE RESSOURCES PUBLIQUES AFFECTEES

MARCHES & SUBVENTIONS	PERIODES CORRESPONDANTES				
		2018 (€)	2019 (€)	2020 (€)	2021 (€)
PPI PONTIVY 90 319-00	01/11/2016 au 30/04/2018	19 875			
CAQ PONTIVY 90 319-00	01/11/2016 au 23/05/2018	2 922			
POP SAINT-BRIEUC 90 278	01/09/2016 au 30/09/2017	0			
CAQ SAINT-BRIEUC 90 278	01/09/2016 au 31/12/2017	0			
POP LOUDEAC 90 179	01/09/2016 au 31/08/2017	0			
CAQ LOUDEAC 90 179	01/09/2016 au 31/08/2017	0			
POP PONTIVY 90 171	01/09/2016 au 31/08/2017	0			
CAQ PONTIVY 90 171	01/09/2016 au 31/08/2017	0			
COMP FLE PONTIVY 90 260	01/09/2016 au 31/08/2017	0			
COMPETENCES CLES 90138	13/05/2016 au 30/11/2017	0			
REGION AFC IAA	18/04/2016 au 01/06/2016	0			
PPI GUINGAMP-SAINT-BRIEUC 90 325-01	01/11/2017 au 25/03/2019	319 600	71 263		
CAQ PPI GUINGAMP-SAINT-BRIEUC 90 325-01	01/11/2017 au 25/03/2019		2 957		
PPI PONTIVY 90 319-01	01/11/2017 au 30/03/2019	168 902	40 441		
CAQ PPI PONTIVY 90 319-01	01/11/2017 au 30/03/2019				
POP SAINT-BRIEUC 90 278-01	01/09/2017 au 25/03/2019	50 703	3 678		
CAQ POP SAINT-BRIEUC 90 278-01	01/09/2017 au 31/03/2019				
POP LOUDEAC 90 179-01	01/09/2017 au 25/03/2019	46 974			
CAQ LOUDEAC 90 179-01	01/09/2017 au 30/06/2019		986		
POP PONTIVY 90 171-01	01/09/2017 au 25/03/2019	104 537	12 108		
CAQ POP PONTIVY 90 171-01	01/09/2017 au 31/03/2019		5 421		
COMPETENCES CLES 90 138-01	15/05/2017 au 16/11/2018	58 407			
PPI CENTRE BRETAGNE 90 320-01	01/11/2017 au 25/03/2019	71 749	22 079		
CAQ PPI CENTRE BRETAGNE 90 320-01	01/11/2017 au 25/03/2019				
COMP CLE 90 138-02	15/05/2018 au 31/07/2019	11 292	33 788		
COMP CLE 90 138-03			26 055	33 156	
COMP CLE 90 138-03					0
COMP FLE PONTIVY 90 260-01	01/09/2017 au 31/08/2018	23 296			
PREPA PROJET SAINT BRIEUC 2018-90557	01/01/2019 au 31/12/2019		227 915	52 132	
PREPA PROJET CENTRE BRETAGNE 2018-90562	01/01/2019 au 31/12/2019		50 642	19 817	
PREPA AVENIR JEUNES SAINT BRIEUC 2018-90629	01/01/2019 au 31/12/2019		414 900	138 300	
PREPA AVENIR JEUNES CENTRE BRETAGNE 2018-90640	01/01/2019 au 31/12/2019		282 177	147 135	
PREPA PROJET SAINT BRIEUC 2018-90557-01	01/01/2020 au 31/12/2020			253 049	36 150
PREPA PROJET CENTRE BRETAGNE 2018-90562-01	01/01/2020 au 31/12/2020			62 695	8 956
PREPA AVENIR JEUNES SAINT BRIEUC 2018-90629-01	01/01/2020 au 31/12/2020			374 557	184 175
PREPA AVENIR JEUNES CENTRE BRETAGNE 2018-90640-01	01/01/2020 au 31/12/2020			225 964	140 464
AIDE A LA QUALIFICATION	01/01/2020 au 31/12/2020			53 500	
PREPA CLE 90 166-00				18 287	
PREPA CLE 90 166-00					53 421
PREPA CLE 90 166-01					22 626
PREPA PROJET SAINT BRIEUC 2018-90557-02	01/01/2021 au 31/12/2021				241 042
PREPA PROJET CENTRE BRETAGNE 2018-90562-02	01/01/2021 au 31/12/2021				60 768
PREPA AVENIR JEUNES SAINT BRIEUC 2018-90629-02	01/01/2021 au 31/12/2021				468 556
PREPA AVENIR JEUNES CENTRE BRETAGNE 2018-90640-02	01/01/2021 au 31/12/2021				246 728
AIDE A LA QUALIFICATION	01/01/2021 au 31/12/2021				30 500
TOTAUX		1 058 196	1 382 005	1 536 649	1 676 010

Visé par le Commissaire aux Comptes



Expertise comptable - Conseil - Audit

ASSOCIATION ADALEA

Siège social : 50, rue de la Corderie

22000 SAINT-BRIEUC

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2021

ASSOCIATION ADALEA

Siège social : 50, rue de la Corderie

22000 SAINT-BRIEUC

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres de l'Association ADALEA

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Par ailleurs, en application de l'article R314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application des dispositions de l'article R 314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Rémunération de Mr Christophe GUINCHE – Directeur

Personne concernée : Christophe GUINCHE, directeur de votre association

Nature et objet : Rémunération

Modalités : Au cours de cet exercice 2021, la rémunération de Mr Christophe GUINCHE, directeur de notre association s'élève à un montant brut de 52.706 euros.

Fait à SAINT BRIEUC, le 31 Mai 2022

Le Commissaire aux comptes

S.A.S. FITECO

Représentée par Magali COSQUER

